REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 octobre 2010**

Délibération n° 2010-1812

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron

objet : Opération de renouvellement urbain (ORU) de Bron Terraillon - Restructuration du centre commercial - Approbation d'une convention de participation financière

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Longueval

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 154

Date de convocation du Conseil : 15 octobre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 27 octobre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Darne JC.), Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Bernard R. (pouvoir à M. Corazzol), Blein (pouvoir à M. Ferraro), Vesco (pouvoir à M. Desbos), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Flaconnèche), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. David G.), MM. Barthelémy, Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Forissier (pouvoir à M. Meunier), Galliano (pouvoir à M. Suchet), Huguet (pouvoir à M. Quiniou), Justet (pouvoir à M. Longueval), Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Pillon), Mmes Palleja, Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), M. Pili (pouvoir à M. Sturla), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Desseigne), MM. Rousseau (pouvoir à M. Guimet), Sangalli (pouvoir à M. Vergiat), Touraine (pouvoir à Mme Tifra), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vial (pouvoir à M. Gléréan), Mme Yérémian.

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Giordano, Louis, Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

Séance publique du 25 octobre 2010

Délibération n° 2010-1812

commission principale :	urbanisme
objet :	**Opération de renouvellement urbain (ORU) de Bron Terraillon - Restructuration du centre commercial - Approbation d'une convention de participation financière**
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 octobre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le quartier de Terraillon à Bron fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain (ORU) contractualisée avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) le 21 février 2008. L'ORU de Terraillon comporte plusieurs volets dont les plus importants sont la restructuration et construction d'équipements publics, deux opérations d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage communautaire et la restructuration du centre commercial. Le présent rapport concerne cette dernière intervention.

La délibération n° 2008-4680 du Conseil du 21 janvier 2008 a approuvé la convention passée avec l'Etablissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (Epareca) et la ville de Bron pour la restructuration du centre commercial Terraillon pour un montant de 7 763 957 €.

Différentes évolutions sont intervenues depuis la signature de la convention initiale qui rendent nécessaire l'approbation d'une nouvelle convention :

1 - Evolution des financements

Un accord financier a été conclu entre l'ANRU et le conseil général du Rhône conformément au tableau ci-dessous. Il aboutit à la modification du plan de financement de l'opération de restructuration du centre commercial Terraillon, réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de l'Epareca. Ces participations financières de la Communauté urbaine de Lyon et de la Ville de Bron restent inchangées :

Dépenses (€)		Recettes	Rappel montants convention de 2008 (€)	Nouvelle répartition des financements Recettes(€)
acquisition du centre commercial actuel	3 699 850	investissement Epareca	1 512 207	1 512 207
travaux	1 354 860	charges foncières logements	677 500	677 500
acquisition vente en l'état futur d'achèvement (Vefa)	2 462 628	Région	850 000	850 000
		ANRU	900 000	1
		Conseil général	0	899 999
		Communauté urbaine	2 959 560	2 959 560
		ville de Bron	339 691	339 691
		Alliade	525 000	525 000
Total dépenses	**7 763 958**	**Total recettes**	**7 763 958**	**7 763 958**

2 - Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération mérite d'être actualisé. Les modalités de versement des participations financières des collectivités, ville de Bron et Communauté urbaine de Lyon, au bénéfice de l'Epareca nécessitent d'être précisées et attachées au calendrier de réalisation de l'opération. La Communauté urbaine a déjà versé deux acomptes pour un montant total de 947 353 €. Dans le cadre de cette nouvelle convention, le montant restant à la charge de la Communauté est donc de 2 012 207 € et répartis selon l'échéancier suivant :

- en 2012 : 557 011 € (financement de 100 % des lots de copropriétés),
- en 2012 : 104 033 € (réception des travaux de démolitions),
- en 2013 : 412 429 € (réception de travaux de réhabilitation de la barrette commerciale),
- en 2014 : 938 734 € (signature de la VEFA du rez-de-chaussée commercial Brossolette).

Au vu de ces diverses évolutions, une nouvelle convention a donc été élaborée qui fait l'objet du présent projet de délibération. A la prise d'effet de cette nouvelle convention, la convention initiale deviendra caduque ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention entre la Communauté urbaine de Lyon, la ville de Bron et l'Etablissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA).

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 octobre 2010.